

PROCES VERBAL du Conseil d'école du 11 février 2020

Personnes présentes :

Madame PERRIN Sandrine, adjointe au maire de Serrières-en-Chautagne ;
Madame BIANCHI Brigitte, adjointe au maire de Motz ;
Madame NEYRET Virginie, conseillère municipale de Motz ;
Madame CAGNON Fabienne, conseillère municipale de Ruffieux ;
Madame MOUCHET Christiane, adjointe au maire de Ruffieux ;
Mmes CARPENTIER Vanessa, VISCHIONI Emilie, DEVIDAL Ticiane, DUPARCHY Laura, DJEZZAR Malika et Mrs. GUILLORY Nicolas, représentants des parents d'élèves ;
Mmes Lydie GIL, Mélanie CHEVRON, et Charline COLLADANT, directrices ; Pauline GACHE, Pamela CUETOS, Marjorie CURTELIN, Céline VILLEGAS, enseignantes.

Personnes excusées :

Monsieur Laurent RONCHAIL, Inspecteur de l'Education Nationale
Monsieur ROGNARD Olivier, maire de Ruffieux ;
Madame CHARPENTIER Elise, enseignante
Madame DE MARCH Denise, maire de Serrières-en-Chautagne ;
Monsieur BERTHET Olivier, maire de Motz ;
Mademoiselle PERROUD, déléguée départementale de l'Education nationale ;
Mmes CLERC Gisèle, RETHORE Emilie, GIRERD Jessica, MUGNISI Rose, COËN Aurélie et Mr MUGNISI Eric représentants des parents d'élèves.

PARTIE COMMUNE

➤ **Effectifs et répartitions :**

Ecole maternelle :

PS / MS	PS / MS	GS	TOTAL
Charline COLLADANT	Céline VILLEGAS	Marjorie CURTELIN	73 élèves
26 élèves (13 PS - 13 MS)	25 élèves (13 PS - 12 MS)	22 élèves	

Depuis le dernier conseil d'école, un élève de grande section est arrivé dans la classe de Marjorie Curtelin.

Regroupement pédagogique Motz-Serrières :

CP/CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Lydie GIL	Elise CHARPENTIER Pauline GACHE	Pamela CUETOS	Mélanie CHEVRON	Regroupement pédagogique
21 élèves (13 CP et 8 CE1)	23 élèves (8CE1et 15 CE2)	22 élèves	26 élèves	92 élèves

Il y a eu un départ à la rentrée de janvier : dans la classe de CM2 et un autre est prévu aux vacances de février dans la classe de CE1.

Une inscription est prévue en CP à la rentrée du mois de mars.

➤ **PPMS : Plan particulier de mise en sûreté**

Une visite de l'école a eu lieu début janvier en lien avec la gendarmerie et la mairie. A la suite de celle-ci, un exercice a été effectué le mardi 21 février à l'école élémentaire dans le cadre du PPMS intrusion.

Pour l'école maternelle : l'exercice de mise en sûreté en cas d'inondation ou de séisme a été réalisé dans les classes le lundi 10 février.

Pour l'école de Motz, un exercice de mise en sûreté en cas d'intrusion a été effectué le lundi 18 novembre en présence de la gendarmerie, il a permis de valider le PPMS de l'école.

- **Exercices incendie :**

Pour l'école maternelle, le deuxième exercice d'évacuation en cas d'incendie a eu lieu le vendredi 07 février au matin. L'évaluation de l'exercice ainsi que les éléments pouvant améliorer l'évacuation ont été transmis en mairie.

Pour l'école élémentaire, le deuxième exercice d'évacuation en cas d'incendie a été effectué le 04 février 2020 pendant la récréation du matin. A la suite de cet exercice, des remarques ont été transmises en mairie (alarme inaudible depuis l'extérieur). Les dossiers sont en cours d'analyse.

Pour l'école de Motz, le premier exercice incendie a été effectué le jeudi 17 octobre, le deuxième est prévu de manière inopinée avant les vacances de février.

- **Evaluations CP :**

Une évaluation intermédiaire pour les élèves de CP (point d'étape) a eu lieu la dernière quinzaine de janvier. Les résultats seront transmis aux familles dans les prochains jours.

- **Emploi vie scolaire :**

Pour les raisons exposées lors du premier conseil d'école, le poste emploi vie scolaire ne sera pas pourvu cette année. Il n'y a donc plus de personne chargée de l'accueil physique ou téléphonique car toutes les enseignantes sont en charge d'une classe.

- **Relais temps périscolaire/scolaire et responsabilités :**

Une discussion semble devoir être engagée sur la responsabilité des services périscolaires lors des temps de cantine. Le cas récent d'une blessure au pied a soulevé un problème : les services périscolaires n'ont apparemment pas accès aux numéros des parents et n'appellent donc pas ceux-ci lorsque cela est nécessaire. Concernant cette blessure, l'enfant est donc retournée en classe à Motz sans que l'enseignante soit prévenue et surtout en laissant à celle-ci la responsabilité d'appeler ou non les parents pour une blessure dont elle n'avait pas connaissance. Il conviendrait que les personnes en responsabilité au moment d'un accident ou face à un enfant malade appellent directement le 15 en cas d'urgence et préviennent les parents. Pour des blessures moins graves, il faudrait à minima informer l'enseignante.

Selon le degré de gravité de l'incident, il faudra prévenir l'enseignante et/ou les parents et/ou les secours. Les numéros des enseignantes vont être rajoutés au protocole de communication. Il existe un cahier de suivi et les appels sont répertoriés.

- **Action de sensibilisation à l'écomobilité : bilan**

Le pédibus n'a pas le succès escompté. Mme TARIT assure l'accompagnement le mardi matin mais seul son fils réalise le trajet. L'équipe enseignante souhaiterait que le pédibus se développe davantage afin de limiter les nombreux incidents entre les enfants sur le chemin de l'école.

- **Travaux**

- **Ecole élémentaire de Serrières :**

Une réflexion globale doit être menée car on observe une dégradation de l'école et des problèmes récurrents. Plusieurs interventions ont eu lieu pour des dysfonctionnements du système de chauffage (températures des classes excessives 28° ou insuffisantes 10°). Le problème persiste.

La mairie a toujours été très réactive sur le sujet afin de régler au plus vite les problèmes de la chaufferie. Une inspection globale du système va se faire pendant les vacances de février. Un programme de réflexion va être réalisé, il va durer 6 à 8 mois les travaux seront donc envisageables durant l'été 2021.

Le problème de sanitaire (urinoir régulièrement bouché) plusieurs fois signalé n'est pas réglé à ce jour. Plusieurs problèmes également au niveau des huisseries (portes voilées, difficiles à fermer, cadres de fenêtre fusés...) et des sols (dalles soulevées, taches...)

• **Marché de Noël** : il a eu lieu le samedi 7 décembre. La vente des bricolages des élèves des écoles a été organisée sous la forme de participation libre des parents. Les bénéfices récoltés sont de 95,90 euros par classe.

• **Carnaval** : Il aura lieu l'après-midi du vendredi 10 avril, un report est prévu le vendredi 17 avril. Les élèves de Motz descendront participer au Carnaval avec les élèves de Serrières. Les élèves des écoles défileront tous ensemble puis les enfants de maternelle partageront un goûter avec leur famille dans la cour de leur école tandis que les élèves d'élémentaire se retrouveront pour déguster les crêpes préparées en classe.

Activités communes aux écoles élémentaires

• **Fête de Noël** : Le jeudi 19 décembre, les élèves de Motz et les familles des élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 étaient invités à venir écouter des chants présentés par les élèves de Serrières accompagnés par la classe de CM1 de Chindrieux et une clarinettiste. Comme chaque année, les mairies ont financé des livres et un goûter pour les enfants.

• **Rallye maths** : Cette année encore les 4 classes participent au rallye maths dont l'organisation a été partiellement revue et qui permet de travailler la résolution de problèmes.

• **Classes de découverte** : Elles auront lieu les 27, 28 et 29 mai 2020. Les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 iront à Lanslebourg et les classes de CM1 et CM2 à Aillon-le-jeune. Une réunion d'information aura lieu pour chaque séjour courant mars.

C'est aux familles de penser à désinscrire leurs enfants de la cantine et/ou de la garderie.

• **Vente de chocolats** : La vente de chocolats de Noël a rapporté 344,95 euros. Une nouvelle vente sera organisée pour Pâques. L'intégralité des bénéfices sera attribuée au financement des classes de découvertes.

Activités communes aux écoles de Serrières

• **Cycle natation** : Pour les classes de CP/CE1 et GS, les séances ont pris fin le vendredi 17 janvier. Tous les élèves ont progressé.

Activités de l'école maternelle

• **Noël** : les enfants ont assisté au spectacle intitulé « La surprise du Père-Noël », proposé par la compagnie Théâtre Go Planète Mômes, le vendredi 13 décembre au matin. Le goûter ainsi que la venue du Père-Noël ont eu lieu le jeudi 19 décembre après-midi. Les enseignantes remercient le Père-Noël pour sa venue ainsi que le SIVOS qui a financé le goûter et les albums destinés aux enfants.

Une matinée bricolages de Noël a été organisée dans chaque classe le mardi 17 décembre au matin.

Les enseignantes remercient les parents qui ont préparé les emballages cadeaux ainsi que les sachets de friandises.

• **Projet école et cinéma** : tous les élèves de l'école se sont rendus au cinéma de Seyssel le vendredi 31 janvier pour assister à la projection de 5 courts-métrages de films d'animation intitulés « La boîte à malice ».

• **Ateliers jeux de société** : les parents d'élèves ont été invités à animer une matinée jeux de société le vendredi 21 février.

• **Rappel blog** : les enseignantes rappellent aux parents qui ne sont pas encore inscrits qu'il existe un blog d'école sur lequel sont publiées la plupart des activités de classe.

Activités de l'école élémentaire de Serrières

• **Prix littéraire les incorruptibles** : Les ouvrages sélectionnés ont été présentés en classe. Selon les niveaux, ils finissent de passer dans les familles. Le vote est ouvert aux enfants et aux parents qui le désirent.

Activités de l'école de Motz

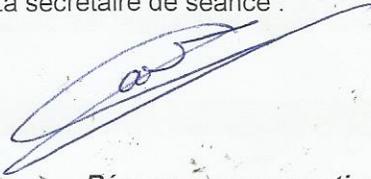
• **Prix de la vache qui lit** : nous participons au prix littéraire de la vache qui lit qui se déroule dans le cadre du festival « au bonheur des mômes » du Grand-Bornand. Les livres sélectionnés sont mis à disposition en classe, les élèves ont la possibilité de les lire et de donner leur avis sur chaque livre. L'ouvrage le plus aimé est ensuite récompensé au festival durant l'été.

➤ **PROCHAIN CONSEIL D'ÉCOLE :**

Le mardi 9 juin à 18h00 à l'école élémentaire de Motz, sous réserve de modification.

Signatures :

La secrétaire de séance :



Les présidentes de séance :

Lydie Gil



Charline COLADANT



Mélanie CHEVRON



➤ Réponses aux questions posées par les représentants de parents :

- **Cantine :** Certaines écoles qui utilisent les services de Lestroy (cas de l'Ecole de Massingy) peuvent modifier leur réservation de cantine 24 heures à l'avance avant 9h00 le matin. La mairie de Serrières n'a pu obtenir que le délai d'une semaine à l'avance le vendredi avant 8h30, cette règle est relativement contraignante pour les parents qui n'ont pas un planning figé et qui travaillent en intérim (cas des missions intérimaires qui sont souvent annoncées le vendredi parfois l'après-midi) ou encore ceux qui parfois ont des problèmes avec le site. Ceux-ci se voient obligés de payer double tarif toute la semaine en cas de modification. Peut-on revoir cette règle compte tenu que les modifications devraient être très exceptionnelles ?

Réponse de la mairie :

- ➔ En cas de problèmes avec le site, il faut prendre contact avec la mairie. Il y a un login ; si la connexion a eu lieu avant le vendredi 9h, il sera possible de régulariser la situation. Les délais ne peuvent pas être modifiés. En cas de raison professionnelle ou autres, il est possible de fournir des justificatifs à la mairie afin de régulariser la situation et d'éviter de payer les frais supplémentaires.
- **Sortie école élémentaire :** Pourrait-on essayer de réfléchir à une organisation de la sortie de l'école élémentaire plus en sécurité ? En effet, les enfants de l'école élémentaire se retrouvent en grand nombre directement sur le parking de l'école, exposés au risque de la circulation et des personnes mal intentionnées en cas de retard des parents qui peuvent parfois être retenus à la sortie de l'école maternelle.

Réponse des enseignantes :

- ➔ Il y a trois sorties : les élèves qui prennent le bus, les élèves qui vont à la cantine ou à la garderie et ceux qui rentrent directement. Le personnel de cantine ou de garderie accompagne les élèves inscrits. En élémentaire, une enseignante accompagne le rang du car, les deux autres enseignantes accompagnent les élèves jusqu'à la porte de l'espace De Fortis. Sur le parking, des aménagements ont été réalisés (passage piétons et trottoirs). **Les parents sont responsables de leur enfant au seuil de la porte.** Les enfants doivent également être responsabilisés.
- ➔ En cas de retard, les élèves de maternelle restent dans les locaux jusqu'à l'arrivée de l'adulte. Les élèves de l'école élémentaire ont la consigne d'attendre quelques minutes sur le trottoir puis, si l'attente se prolonge, de revenir sonner à l'école pour qu'une enseignante contacte un adulte responsable.

NB : Cela n'est pas une obligation pour les enseignantes en élémentaire et il se pourrait, pour diverses raisons, qu'elles aient à quitter l'école en même temps que les enfants.

- **Hygiène :** Pourrait-on s'assurer que le savon soit approvisionné systématiquement à tous les lave-mains quotidiennement ? Les enfants se plaignent de ne pas pouvoir se laver les mains correctement. En période d'hiver où les épidémies sont fréquentes, cela paraît important.

Réponse de la mairie :

- ➔ Il peut arriver que les flacons distributeurs soient vides mais cela reste très rare.

- Intervention des enseignantes de l'école élémentaire :

Les enseignantes déplorent que des problèmes récurrents dont l'origine est extérieure à l'école (disputes sur le trajet, messages téléphoniques insultants, mésentente entre certaines familles...) perturbent le climat scolaire. Elles rappellent que la réunion programmée au mois de décembre avec le référent « pour le climat scolaire » de la circonscription a été annulée du fait du manque de réponses positives des familles concernées.